qu'il devait s'éclairer sur la question auprès de ses chefs de service, et tout fait espérer qu'une modification conforme aux vœux des fabrications ne tardera pas à être adoptée. Il est impossible, en effet, qu'au moment où le ministre propose lui-même de supprimer du budget l'impôt des huiles et du savon, produits éminemment méridionaux, le Nord ne reçoive pas également la satisfaction que réclame l'une de ses principales industries. Cette satisfaction conforme à l'équité, est bien due à un département qui paie à lui seul le douxième des revenus de la France, ainsi que nos honorables représentants n'ont pas manqué de le rappeler à M. le ministre des finances.

» MM. Georges Brame, Léon Renard et Mention faisaient égalements partie de la députation qui a été reçue par M. Léon Say. »

—

Un incendie a éclaté le 13 mars à Bondues, dans la matinée et a détruit une maison appartenant à Mme veuve Delobel, rentière à Marcq.

Cette maison était habitée par M. Ch. Catteau, tisserand, qui a eu à déplorer la perte d'une chèvre et quelques meubles brûlés.

Les pertes sont évaluées à 4,700 fr. il y a assurance.

On a remarqué le zèle apporté dans l'organisation des secours par M. Fouquet, instituteur à Bondues, et M. Flament, couvreur.

Les causes du sinistre sont restées inconnues.

—

Un autre incendie a éclaté le 12 mars à Bousbecques, et a détruit une maison appartenant au sieur Pollet, brasseur, à Halluin, occupée par deux locataires, les sieurs Debœuf et Leduc. Ces deux locataires ont pu sauver une partie de leur mobilier. On évalue leurs pertes à environ 200 fr.

L'immeuble, entièrement détruit, représente une somme de 2,500 fr.

La cause de l'incendie paraît être accidentelle. Le feu se serait communiqué à la toiture en chaume par une fissure de la cheminée.

—

Catherine Cocu, âgée de 35 ans, condamnée pour vol à deux mois de prison par le tribunal de Lille, en décembre dernier, a été arrêtée hier à son domicile à Marcq, pour n'avoir pas subi sa peine dans le délai voulu.

—

Onze individus, ont quitté ce matin la prison municipale de Tourcoing, se rendant à Lille sous l'escorte de la gendarmerie, il y a parmi eux des voleurs, des vagabonds et des mendiants.

—

M. Dumont, conseiller à la Cour de cassation, qui vient d'être nommé président de Chambre, a rempli les fonctions de premier président à Douai, après avoir tenu pendant plusieurs années le premier rang au barreau de la Cour d'appel.

—

Par arrêté de M. le maire de Boulogne, en date du 12 mars, Mme Parent-Herbé, la charmante cantatrice que les dillettant Roubaisiens ont applaudie quelque fois, vient d'être nommée professeur au Conservatoire de Boulogne.

—

Dans une statistique sur les écoles de filles nous trouvons pour le Nord les chiffres suivants: Arrondissement de Lille, 125 écoles congréganistes, 105 laïques.— De Valenciennes, 37 et 45. — De Cambrai, 55 et 55. — D'Hazebrouck, 43 et 26. — De Dunkerque, 15 et 41. — De Douai, 28 et 62. — D'Avesnes, 51 et 53.

En résumé le Nord compte comme écoles de filles, 358 écoles congréganistes et 387 laïques.

—

On évalue à 175,000 francs le déficit laissé à la caisse d'épargne d'Armentières par le receveur Hallot.

—

Il y avait environ 1,150 hectolitres de blé au marché de Lille. Les ventes ont encore été très-difficiles à engager. Cependant, les détenteurs ont pu traiter aux mêmes prix que mercredi dernier, de 22 à 24 50 et 25 fr. l'hectolitre.

Les farines, toujours invendables, de 37 à 38 fr. les 100 kil. La boulangerie est approvisionnée, et la meunerie regorge de marchandises.

Les cultivateurs disent que les quelques jours de fortes gelées que nous avons eues ont fait beaucoup de bien aux produits, et que le dégel sans pluie n'a pas été moins favorable à la terre qui pourra ainsi *s'essuyer*, comme ils disent, et permettre dans quelques jours, si le beau temps se maintient, de commencer les travaux de la remise. Le moment est venu.

Une dépêche de Saint-Pierre-lez-Calais apprend que mardi, vers 9 heures du matin, un suicide a mis la ville en émoi.

M. Pelletier, quincaillier à Saint-Pierre chef honoré d'une estimable famille, s'est brûlé la cervelle. M. Pelletier avait 67 ans environ ; on ne peut imaginer les causes qui l'ont poussé au suicide.

M. Pelletier était allié à une famille de Lille

—

Un aiguilleur de Lens, a été tué ce matin à la fosse n° 2, de Mazingarbe, en faisant des manœuvres.

—

On nous annonce qu'un double cas de mort subite a eu lieu hier à Sin.

Les époux Loubry, épiciers, ont succombé tous deux, à quelques minutes d'intervalle ; le mari se sentant indisposé appelait à son aide et expirait à deux heures, tandis que la effrayée sans doute, était, à son tour, frappée d'apoplexie.

Le médecin appelé à la hâte, n'a plus trouvé que deux cadavres.

—

M. Etienne Richard, capitaine en retraite, commissaire du gouvernement près le 1er conseil de guerre de la 1re région de corps d'armée, officier de la Légion-d'honneur, chevalier des ordres de Ste-Anne de Russie et de Pie IX, est décédé avant-hier matin à Lille dans sa soixante-septième année, après quarante-sept ans de services militaires dans lesquels il a su faire apprécier son haut savoir et la noble dignité de son caractère.

La tour de Notre-Dame et son horloge

La supplication si plaintive de l'horloge Notre-Dame a touché plus d'un cœur. Mais ceux qui la tiennent entre leurs mains font dire à M. Nérin :

Votre compassion part d'un bon naturel
mais quittez ce souci
Car
Elle achèvera son supplice
Avant de recouvrer parole.

On avait d'abord pensé lui faire subir une correction sur place, mais l'on ne pouvait alors compter sur son ferme propos. On s'est demandé s'il ne fallait pas la regarder comme intraitable et la mettre en pièces, mais on a reculé devant une semblable extrémité. Les maîtres de sa destinée ont statué sur son sort et l'ont mise dans une bonne maison de correction où

Elle achevera son supplice
Avant de recouvrer parole.

Il est vrai que maintenant elle témoigne d'un repentir qui paraît sincère, mais déjà dans le passé et récemment encore, elle a fait des promesses qu'elle n'a pas tenues. Cette fois

Elle achevera son supplice
Avant de recouvrer parole.

L'abbé Vassart, qui n'a pas imposé lui-même la pénitence, a bien des fois déjà intercédé pour en abréger la durée, mais ici dans notre maison de correction nous avons sondé ses dispositions intérieures et son expiation ne peut avoir son terme qu'avec la fin du carême

Elle achevera son supplice
Avant de recouvrer parole.

La pénitence sera sans doute exemplaire, mais puisqu'elle est si bien méritée, il faut qu'elle soit salutaire, car *nous en jurons par le contrat* passé entre nous et les arbitres de son sort, *durant cinq ans* elle doit être l'exactitude même, elle doit sans rougir pendant la journée et charmant ses longues nuits par ses colloques bien consonnants avec sa sœur de St.-Martin, elle doit annoncer ces heures que Dieu jette une à une dans l'éternité.

Pour se préparer à répondre à cette belle mission.

Elle achevera son supplice
Avant de recouvrer parole.

Bientôt, oui bientôt vont revenir les beaux jours, elle remontera dans sa tour, elle s'y tiendra dans toute la dignité qui lui convient et il sera beau de pouvoir dire d'elle :

Elle apprit par son long supplice
A mieux user de la parole.

—

NOTA. — La maison Collin a garanti pour cinq ans, la marche régulière du système d'horlogerie et a promis d'envoyer aux Pâques ses ouvriers pour l'installation définitive de tous les mécanismes à l'Hôtel-de-Ville, à St.-Martin, à Notre-Dame, à l'Abattoir et au Trichon. L'abbé H. VASSART.

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 12 mars. — Marie Roussel, rue de Lannoy, 255. — Henri Uyttebroeck, au Cul-de-Four, cour Goupil, 11.—Laure Lecompte, rue de l'Alouette, fort Lepers, 27. — Emma Piessens, rue des Longues-Haies, cour Baas, 7. — Philomène Fontaine, rue Darbot, cour Tiberghien. — Marie Vanwymeersche, rue de l'Alma, cour Bojtelle, 43.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 12 mars. — Augustine Reussel, 97 ans, ménagère, rue du Pile, cour Desprez, 15. — Sophie Ladsous, 1 an, au Cul-de-Four.—Henri Vanramdonck, 7 mois, rue St-Henoré, 18.— Suzanne Dupont, 1 an, au Hutin. — Rosalie Dutrieu, 41 ans, ménagère, Hôtel-Dieu. — Maria Wolfs, 2 ans, rue de la Fosse-aux-Chênes, cour Soyez, 8.— Marie Vanniegbem, 67 ans, ménagère, Hôtel-Dieu.—Céline Nys, 2 jours, rue Decresme, cour Vanrobaeys. — Marie Vanderheyden, 19 ans, journalière, rue des Récollets, cour Pollet, 8.— Appoine Dupont, 22 ans, piqurière, rue St-Jean, 130.

MARIAGES, du 12 mars. — Augustin Deschepper, 36 ans, garçon boulanger, et Stéphanie, 39 ans ménagère. — Guillaume Landward, 32 ans, tisserand, et Joséphine Vanhecke, 22 ans, tisserande. — Jean Leblan, 52 ans, tourneur en bois, et Marie Peucelie, 30 ans, sans profession.— Augustin Dubus, 30 ans, forgeron, et Maria Derveaux, 25 ans, ménagère. — Alphonse Delporte, 35 ans, tisserand, et Rosalie Vanhuyse, 50 ans, ménagère. —Théophile Liebert, 22 ans, briquetier, et Maria Debucquoy, 24 ans, rattacheuse. — Jules Bacquet, 38 ans, directeur de fabrique, et Marie Leblanc, 19 ans, demoiselle de magasin.

Etat-Civil de Tourcoing. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 14 mars. — Clovis Voye, rue Neuve-de-Roubaix.—Marie Dequis, au chemin des Mottes. — Jules Picavet, rue de la Cloche.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 13 mars. —J.-B. Vasseur, 36 ans 5 mois 10 jours, époux de Hortense Delvoye, rue de Lille. — Marri Dumont, 27 ans 3 mois 15 jours, épouse de Henri Bourgeis. à la Croix-Rouge. — Victor Vermesch, 10 jours, à l'Epinette. — Charles Potteau, 11 mois, au Chepet. — François Montagne, 65 ans. 2 mois, époux de Joséphine Deswazières, rue de la Latte.—Reine Leblanc, 32 ans 4 mois, épouse de Alphonse Verne, rue des Bons-Enfants. — Henri Lefebvre, 2 mois 24 jours, à la Marlière. — Clémence Vanelstraete, 1 an 2 mois, à la Croix-Rouge.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille CATEAUX-TETTELIN, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame CATHERINE-MARIE TETTELIN, décédée le 10 mars 1877, dans sa 68e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux **laudes** à 9 heures. et à la **messe** qui sera célébrée le vendredi 16 courant, à 9 heures 1/4, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — Un **obit du mois** sera célébré le mardi 10 avril 1877, à 9 heures, dans la même Eglise.

Les Frères des Ecoles Chrétiennes de Roubaix, prient les amis et connaissances, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de JACQUES BARBOUL, en religion: FRÈRE EVREMONT, pieusement décédé à Roubaix, au milieu de ses confrères, le 14 mars 1877, dans sa 67e année de son âge, et la 51e de vie religieuse, de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux **convoi et service solennels** qui auront lieu le vendredi 16 courant, à 10 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Moulin, 38, à Roubaix.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — *Imprimerie Alfred Reboux.* — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*, dans la *Gazette de Tourcoing* (journal quotidien.)

Le cabinet de Me **RODET**, avocat agréé près le tribunal de commerce de Tourcoing, est situé rue de Lille, 46.

Belgique

LA MI-CARÊME A BRUXELLES ET A ANVERS. — On lit dans le *Courrier de Bruxelles* :

« La cavalcade d'hier que les journaux avaient essayé de faire mousser par des réclames soutenues, n'a été qu'une colossale mystification pour la population faubourienne.

» Décidément l'esprit des gueux n'est pas inventif et la haine ne suffit pas à l'inspirer. Aucun des *chars* dont on avait dit merveille ne sortait de la platitude la plus inepte et la plus absolument bête. Le char de la *Réforme électorale* où se traduisait une pensée quelque peu politique, était garni d'une vingtaine de drôles costumés en don Bazile, grimaçant des prières ou singeant des bénédictions.

» Il faut bien dire cependant que ces affreux voyous s'étaient proposé d'insulter particulièrement aux plus intimes de nos sentiments en faisant une parodie de l'apparition de Lourdes. Tout cela était fortement enveloppé de sottise mais l'intention y était, dans tout ce qu'une intention de gueux peut avoir d'infame et de crapuleux. Un individu habillé de blanc (on nous assure qu'il est tombé en défaillance, place Saint-Jean et qu'on a dû l'emporter dans une maison voisine) remplissait le rôle exécrable de figurer la Mère de Dieu. Ce sacripan était entouré d'une dizaine de figures patibulaires qui avaient la prétention de représenter, nous ne savons quoi au juste, mais qui, dans tous les cas, représentaient très-bien la fine fleur de la canaille.

« L'eau de Lourdeau »: Voilà ce que ces messieurs avaient trouvé de plus fin comme plaisanterie.

» Les ordres religieux ont été pareillement l'objet d'avanies sans nom; on eût dit que la population des lupanars avait fait tous les frais de la parade.

» Et M. le bourgmestre Ansdach le chapeau illustré d'une carte du denier des écoles, regardait passer tout cela du haut du balcon de l'Hôtel-de-Ville ! »

» Les comptes-rendus de la presse geuse, accentuent encore le caractère cyniquement impie de la cavalcade qui a parcouru dimanche les rues de la capitale.

Nous en demandons pardon à nos lecteurs mais ils ne sauraient pas ce dont le libéralisme est capable, si nous ne mettions pas sous leurs yeux quelques-unes des abominations que les geux d'écritoire déposent aujourd'hui dans leurs journaux.

« Le bon Dieu s'est fait gueux, s'écrie la *Chronique*.

» Il l'a bien prouvé hier en favorisant d'un soleil resplendissant la fête du *Denier des Ecoles*.

» Le temps était superbe; la cavalcade était très réussie. Echange de bons procédés.»

Suit une description de l'ignoble cortège, où nous notons ce trait :

« Grand succès aussi pour le char des *Académiciens de Saint Gilles*, qui nous offre le « spectacle d'une distillerie de l'eau de... « Lourdeau. Les révérends pères, en proie à « une folle gaîté, y distribuent à grabouille les « produits de leur petite industrie. Cette fois, « on ne se contente plus du rire ; des huées « se font entendre avec le cri si populaire de « *A bas Malou* !

La *Gazette*, chère au vertueux Emérique, dispute à sa petite sœur de trottoir la palme du blasphème idiot.

« C'est le doigt de Dieu ! dit-elle.

» La cavaleade organisée — au profit du » *Denier des Ecoles* — par ces infâmes libé- » raux bruxellois, a parcouru la ville par le » plus beau temps qu'il fût possible de rêver.»

« Infâmes libéraux, » ce n'est pas nous qui le disons; mais appliqué à la cavalcade, le mot d'*infâmie* n'a rien d'exagéré, et les gueux en qualifiant ainsi leur œuvre ne font que se rendre justice.

Citons encore un trait immonde d'après la même *Gazette* :

« Le chars de la réforme électorale, repré- » sentant une gigantesque carotte entourée » de jésuites et de petits frères, a obtenu un » immense succès. Place de Justice, on a fait » monter sur ce char un petit garçon; aussitôt » un petit frère s'est mis à lui faire dire des » prières et à le caresser. Jugez si la foule » a ri ! »

Nous n'apprécions pas; il nous suffira d'avoir signalé ces abominations; l'indignation publique fera le reste.

Les gueux d'Anvers ont voulu rester dignes de leur réputation émeutière. Nous pouvons même dire qu'ils ont en fait d'orgie carnavalesque damé le pion à leurs émules de Bruxelles.

Voici les détails que nous nous extrayons de l'article que le *Journal d'Anvers* consacre à ce qui s'est passé dimanche dans la grande cité commerciale !

« .... Voici venir trois ou quatre chars et groupes représentant les électeurs de Brecht, les *ruraux*.

» Savez-vous comment les gueux mettent en scène ces braves gens dont le seul crime est « de bien voter ? » Ils nous les montrent enchaînés comme des galériens, porteurs de figures idiotes ou patibulaires, marchant au scrutin sous la garde d'individus habillés en prêtres et qui marmottent leur bréviaire en grimaçant.

» *L'élection du 13 juin* est plus corsée encore : un prêtre, tenant d'une main un sac d'argent et de l'autre un fouet, s'adresse aux *ruraux* en leur disant « de l'argent ou du fouet! » Puis vient un tableau intitulé, *Après minuit* : représentation d'une sarabande dansée par des prêtres et des moines en compagnies des prêtresses de la morale indépendante.

» Le char de l'enseignement est non moins significatif. Une trentaine de petites filles de 12 à 16 ans qui grelottent de froid sont assises sur le char. C'est une école. Au fond un gueux habillé en *frère de la doctrine chrétienne* fait la leçon et distribue des images. Il s'intitule « l'homme sage. » Au dessus de la chaire de ce faux frère un échafaud portant un énorme pilori sur lequel est fixé un mannequin représentant un religieux, à cheveux blancs, flanqué de deux gendarmes. L'écriteau porte ces mots : *Récompensé selon ses mérites*.

» Quant à nos représentants, aux membres de la droite et à M. Malou, nous résumons les insultes dirigées hier contre eux en disant que nos adversaires ont cette fois donné cours à toutes les impuetes, à toutes les calomnies et à toutes les infamies, dont ces hommes courageux et dévoués sont l'objet de la part des « vengeurs de la morale publique. »

» Ce n'est plus la calomnie parlée ou écrite tombant des lèvres et des plumes méprisées de la doctrino-gueuserie : celle là a été jugée impuissante et fourbue et on a recours maintenant à la calomnie en chair et en os. Encore un progrès, et un progrès dû — qu'on veuille le remarquer — au bon vouloir des autorités anversoises. »

Cour d'assises de la Seine

Présidence de M. Burin des Rosiers

Affaire Biloir

La curiosité excitée par ce triste mélodrame dépasse de beaucoup celle qui s'était manifestée aux affaires Godefroy et Prieur de la Comble. M. le président a délivré plus de cinq cents cartes d'entrée, et l'enceinte réservée aux personnes munies de ces cartes ne contient pas plus de deux cents places; aussi l'affluence est-elle considérable au dehors.

La grande préoccupation de ces curieux est de savoir si l'affaire ne sera pas remise. Billoir éprouve, paraît-il, une assez forte surexcitation nerveuse, ce qui s'explique assez facilement. Aujourd'hui il allait mieux. Son défenseur, Me Georges Lachaud, se conformant au désir de l'accusé, est dans l'intention de poser des conclusions à fin de renvoi de l'affaire.

La table des pièces à conviction présente un amas de vêtements, de linges ensanglantés, de bocaux remplis de viscères conservés dans de l'alcool. On aperçoit sur un fauteuil le buste en plâtre de la femme Le Manach.

On introduit Billoir; il paraît en effet un peu fatigué. Sa mise ne manque pas d'une certaine recherche; on lui a fait comprendre qu'il serait convenable de retirer sa décoration; il s'y est résigné.

Ses traits n'offrent pas une expression particulièrement cruelle; ses cheveux sont noirs: sa moustache grisonne. Avant l'entrée de la cour, il s'entretient longtemps avec son défenseur, Me Georges Lachaud fils, et semble le faire avec une grande liberté d'esprit.

On retrouve dans son attitude les habitudes militaires; il se tient droit, les épaules effacées; seulement, il n'a plus le regard fixe et la tête haute.

Sur les questions de M. le président, il déclare d'une voix faible se nommer Sébastien Billoir, être né dans le département du Nord, et être âgé de cinquante-huit ans.

On donne lecture de l'acte d'accusation:

« Le 8 novembre dernier, vers midi, des enfants qui jouaient à Clichy, sur le quai de la Seine, dans un lieu désert, à deux cents mètres de la fabrique de bougies d'un sieur Cusimberge, aperçurent dans le fleuve, à cinq mètres environ de la berge, un paquet qui leur parut contenir le corps d'un nouveau-né. Effrayés, ils appelèrent un sieur Leguen qui passait non loin de là. Celui-ci, étant monté sur un radeau destiné à retenir les matières graisseuses qui s'échappent des égouts d'Asnières, put facilement saisir et ramener sur le bord l'objet qui lui avait été désigné.

» C'était la partie supérieure du corps d'une femme, dont les jambes et l'abdomen avaient été séparés; la tête, entièrement rasée, était enveloppée d'une toile grossière, et le tronc entouré d'un fragment de jupon d'indienne; ce jupon était lui-même rempli de sciure de bois et de morceaux de papier d'emballage; les deux bras étaient ramenés en avant et repliés sur la poitrine. Enfin un pavé avait été attaché au cou par une corde pour empêcher les tristes débris de surnager et de suivre le courant du fleuve. Quelques heures après, à trois cent cinquante mètres en amont, auprès d'un autre radeau semblable au premier, un pêcheur découvrit un autre paquet enveloppé dans un morceau du même jupon, lié de la même façon que le premier, et également retenu au fond de l'eau par une pierre.

» Ce paquet contenait les membres inférieurs du même corps repliés sur eux-mêmes et maintenus dans cette situation par une corde plusieurs fois enroulée.

» D'actives recherches furent de suite commencées dans le but de découvrir l'individualité de la victime de cette horrible mutilation. Le buste de la malheureuse femme fut transporté à Paris et exposé à la Morgue; son signalement fut publié dans les journaux et de nombreuses photographies reproduisant exactement son visage furent répandues dans le public.

» Pendant plusieurs jours toutes les investigations restèrent sans résultat; mais le 20 novembre plusieurs des habitués d'un café connu sous le nom de « Café Charles » et situé boulevard Ornano, n° 2, s'étant montré l'un à l'autre une des reproductions photographiques, y reconnurent unanimement l'image d'une femme qui depuis un an fréquentait cet établissement en compagnie d'un homme portant à la boutonnière le ruban de la médaille militaire et que pour cette raison on appelait « le Décoré. »

» Le lendemain, le maître du café fit prendre des renseignements sur le compte de cet individu, rue Christiani, n° 14, où il le croyait domicilié. On lui répondit qu'il se nommait Billoir, que sa compagne s'appelait Jeanne Le Manach, veuve Bellangé, et que tous deux avaient déménagé le 8 octobre sans indiquer le lieu où ils allaient demeurer.

» Le 22 novembre, les mêmes personnes se rendirent à la Morgue et y virent la tête en cire qui avait été substituée au buste de la victime. Un examen attentif les confirma pleinement dans leur conviction. En même temps, on apprit que Billoir demeurait rue des Trois-Frères, n° 51; il y fut en effet trouvé le 23 novembre et interpellé au sujet de la veuve Bellangé.

» Il déclara qu'elle l'avait quitté le 7 novembre pour se placer comme domestique et que, depuis lors, il n'avait plus entendu parler d'elle. Cette déclaration, bien que faite avec les apparences du plus grand calme et de la plus complète indifférence parut néanmoins suspecte. Il était étrangé en effet que, pendant plus de quinze jours, cette femme n'eut pas notifié à celui avec lequel elle vivait le nom et la demeure de ses maîtres, alors surtout qu'elle avait laissé chez lui sa malle et ses effets. Billoir fut arrêté le jour même, et ce fut dès lors contre lui seul que furent dirigées les recherches de la justice.

» Billoir est originaire du département du Nord. Il est venu à Paris dès l'âge de quatorze ans pour y travailler avec un de ses frères de l'état de menuisier; puis, en 1840, il est entré au service et a été incorporé successivement dans plusieurs régiments d'infanterie jusqu'au 8 septembre 1869, époque à laquelle il a été retraité en qualité de sous-officier. A sa libération, il a obtenu un certificat de bonne conduite et en 1865 il avait reçu la médaille militaire ; sa pension de retraite était fixée à 512 fr. par an. Rendu à la vie civile, Billoir revint à Paris et y travailla, d'abord chez un banquier, puis en 1874 dans les ateliers du chemin de fer du Nord et en 1875 dans ceux de M. Godillot entrepreneur d'équipements pour l'armée; mais, dégagé des salutaires entraves de la discipline militaire, il n'avait pas tardé à contracter de fatales habitudes d'intempérance. Il fréquentait les cafés, buvait souvent outre mesure, et partout on dut le congédier à cause de l'irrégularité de sa conduite.

» Au mois d'août 1875 il était sans emploie, Une somme de 7 à 8.000 francs qu'il avait recueillie dans l'héritage de ses parents avait été promptement dissipée, et il n'avait plus pour toutes ressources que sa modique pension de retraite. Il en fut alors réduit à faire des courses et des écritures pour le compte d'une dame Moreau, tenant un bureau de placement Faubourg-Poissonnière, etc., etc. C'est là qu'au mois de septembre 1875, il rencontra celle qui devait devenir sa victime.

» Jeanne Le Manach, était la fille d'un modeste cultivateur de Pedernec (Côtes-du-Nord) Elle avait quitté ses parents à l'âge de 15 ans, pour se placer comme domestique.

» Lourde de corps et d'esprit, sans éducation sachant à peine lire et écrire, elle était de celles qui semblent destinées à gagner péniblement leur vie. En 1871, on la retrouve au Mans, servante chez un marchand de chiffons. Cependant en 1873, elle fit la connaissance d'un honnête ouvrier, le sieur Bellangé, serrurier au Mans, qui consentit à l'épouser. Un meilleur sort lui semblait assuré, mais bientôt son mari tomba malade et il mourut à l'hôpital, le 14 mars 1875, laissant à sa veuve tout ce qu'il possédait: son mobilier. ses ontils, un titre de rente, un livret de la caisse d'épargne. Le tout réalisé produisit une somme de 1,700 francs.

» Au mois de mai suivant, pour faire trêve au chagrin qu'elle ressentait, la veuve Bellangé quitta le Mans et suivit deux mois son beau-frère qui parcourait les campagnes, en lui faisant passer quelques semaines à Pedernec, au près de son père. Enfin au mois de septembre, elle vint à Paris pour y chercher une place, et s'y fit inscrire au bureau de la dame Moreau. Bien qu'elle fût fort économe, elle avait déjà dépensé dans ses voyages une partie de l'héritage de son mari ; mais cependant elle avait encore sur elle une somme de quelque importance, et, de plus il lui restait une autre somme de 900 fr. qu'elle avait confiée au Mans, à une dame Chevreuil, chez laquelle elle avait longtemps demeuré.

» La veuve Bellangé, qui n'avait de secrets pour personne, ne cacha pas à Billoir qu'elle n'était pas sans ressources, et fit naître ainsi dans son esprit de fâcheuses convoitises. Il entrevit que la petite fortune de cette femme lui permettrait de vivre dans l'oisiveté et de donner un libre cours, pendant quelque temps du moins, à ses habitudes de dissipation. Dès lors, son parti fut vite arrêté et il résolut de l'attirer chez lui pour vivre à ses dépens.

» Séduite par le beau langage de Billoir, par sa belle prestance, et surtout par la promesse qu'il lui fit d'un prochain mariage, la veuve Bellangé se laissa convaincre et se décida promptement à partager sa chambre et son lit. Ils demeurèrent ensemble, d'abord rue Feutrier, puis rue de Clignancourt, rue Christiani, et enfin, depuis le 8 octobre 1876, rue des Trois-Frères, 51.

» Pendant les quatorze mois que dura cette union irrégulière, Billoir se dispensa de tout travail. Il se levait tard. passait la journée et la soirée à boire et à jouer ; rentrait à des heures indues, se grisait souvent, et dans cet état devenait insolent et grossier. Les ressources de la veuve Bellangé ne pouvaient longtemps suffire à ce genre d'existence. Dès le mois de mai dernier elles étaient complétement épuisées, car la dame Chevreuil avait envoyé du Mans, au mois de mars précédent, sur la demande qui lui en avait été faite, le reste des 900 francs déposés chez elle en 1875.

» Au mois d'octobre, Billoir avait des dettes ; il avait engagé au mont-de-piété la plus grande partie de son linge et de ses effets, et il en était réduit à adresser à des établissements religieux des demandes de secours qu'il signait d'un faux nom. Il voulut alors déterminer la veuve Bellangé à se placer et l'envoya à cet effet dans un bureau du faubourg Saint-Denis, mais elle avait quelque peine à se séparer d'un homme qu'elle aimait et dont elle était fière. Aussi mit-elle fort peu d'empressement à répondre aux diverses propositions qui lui furent faites. Cette situation ne pouvoit se prolonger d'avantage. La mort tragique de la veuve Bellangé vient bientôt y mettre un terme.

» On sait qu'elles avaient été les premières explications de Billoir après son arrestation. Il n'y put pas persister longtemps. car le 14 décembre les cheveux et les entrailles de la victime furent retrouvés dans les latrices de la maison de la rue des Trois-Frères. C'était la preuve qu'elle avait reçu la mort dans la maison même où elle habitait avec Billoir. Le 3 janvier, il reconnut qu'en effet c'était lui qui avait porté à la veuve Bellangé le coup mortel. Le 2 novembre, elle était rentré chez lui en état d'ivresse et avait brisé par mégarde un verre doré auquel il attachait un grand prix.

» Saisi à cette vue d'une fureur soudaine, pendant quelle était accroupie pour ramasser les morceaux de verre, il lui avait porté dans le bas-ventre un violent coup de pied. Aussitôt, sans même pousser un cri, la malheureuse femme s'était affaissée sur elle-même et depuis ce moment elle n'avait plus donné signe de vie. Il l'avait alors transportée sur le lit et l'y avait laissée toute la nuit pendant que lui veillait assis sur une chaise dans un état complet de prostration. Dans la matinée du lendemain il avait été au bureau du mont-de-piété, rue Buffault, engager quelques effets. Vers trois heures rentré chez lui, il avait déshabillé le cadavre, lui avait ouvert le ventre verticalement avec un rasoir pour en extraire les intestins et les organes internes; puis, par une section horizontale il avait séparé les jambes du tronc pour briser la colonne vertébrale. Il s'était servi d'un ciseau à froid et d'un marteau, et, pour étancher le sang qui s'écoulait en abondance de ce corps ainsi mutilé, il avait employé une éponge, du papier d'emballage et de la sciure de bois. Après avoir ensuite lié les membres avec une corde et enveloppé dans de vieux linges chacun de ces horribles troncons, vers sept heures du soir, en passant par des rues désertes, il avait porté dans la Seine, à quatre kilomètres environ de chez lui, la partie supérieure du corps, et le lendemain, à pareille heure, il était allé y jeter l'autre fragment.

» Ce récit, duquel Billoir s'empressait de conclure qu'il avait été plus malheureux que coupable, ne contenait qu'une faible part de vérité dissimulée au moyen d'audacieux mensonges. Il est tout d'abord certain que la veuve Bellangé n'a pas été tuée le 2 novembre; car le cafetier du boulevard Ornano La encore vue dans son établissement le 8 novembre, et dans la nuit du 6 au 7, vers une heure du matin, les époux Lefaure, dont le logement est contigu à celui de Billoir, ont entendu dans la chambre de leurs voisins le bruit d'une vive discussion. Le lendemain matin Billoir lui-même trahissait ses secrètes préoccupations, faisait allusion à la scène de la nuit en disant à Lefaure qu'il avait rejoint dans la rue : « Avez-vous entendu comme ma femme gueulait cette nuit. »

» Depuis, le corps de la veuve Bellangé a été trouvé le 8 dans un état de conservation tel qu'il est impossible d'admettre quelle fût morte plus de deux ou trois jours auparavant. Enfin, à partir du 5 novembre seulement, la veuve Bellangé disparaît à tous les regards. On ne la voit plus dans l'escalier descendre et monter les eaux du ménage. La femme Lefaure ne l'entend plus marcher dans la chambre avec ses sabots. Une autre voisine, la femme Dard, fait la même remarque, et c'est Billoir lui-même qu'à dater de ce jour le concierge aperçoit descendre à plusieurs reprises dans la cour pour y puiser de l'eau. C'est donc dans la nuit du 6 au 7 novembre au plus tôt que la veuve Bellangé a cessé de vivre. L'intérêt de Billoir à faire remonter sa mort à une date antérieure est manifeste.

» Le 6 novembre, à cinq heures et demie du soir, un sieur Bert, teinturier, qui demeurait alors sur le quai de halage, se trouvant dans son lavoir, sur la Seine, près de l'endroit où a été découvert. deux jours après, le cadavre de la veuve Bellangé, avait vu sur la berge un homme dont les allures lui avaient paru suspectes; pendant plus d'un quart d'heure, cet homme était resté sur le chemin de halage observant attentivement les abords du fleuve et les bâtiments avoisinants. Bert, intrigué, était passé à deux pas de lui pour l'examiner et avait remarqué qu'il avait l'apparence d'un ancien militaire, la taille haute, les épaules larges et la moustache grisonnante. Dès le 6 décembre, il avait donné spontanément aux magistrats ces utiles renseignements. Le 11 janvier il avait reconnu de la façon la plus positive l'accusé pour être celui qui avait ainsi attiré son attention le 6 novembre. Billoir était donc venu ce jour-là rechercher par avance l'endroit où ils pourraient facilement jeter dans la Seine les restes de la veuve Bellangé. Or, à ce moment-là celle-ci vivait encore. et cette nocturne exploration faite à 4 kilomètres de chez lui, dans un lieu où rien autre ne pouvait l'attirer, prouve nécessairement que Billoir avait dès lors conçu le dessein de lui donner la mort.

» C'est pour échapper aux terribles conséquences de la déclaration faite par ce témoin qu'il a soutenu qu'elle était morte dès le 2 novembre. Il était assurément plus sincère lorsque, le jour de son arrestation, il disait que c'était le 7 que la veuve Bellangé avait disparu de chez lui.

» Ce qui achève d'ailleurs de démontrer la criminalité de ses intentions, c'est le mystère dont il a voulu entourer la mort de cette malheureuse femme. Si, comme il le prétend, il l'a frappée dans un moment de colère, sans réfléchir et sans avoir résolu de la tuer, son premier mouvement en la voyant tomber évanouie sur le plancher de sa chambre, sera d'aller chercher du secours; des voisins sont là tout prêts à lui venir en aide; des soins immédiats pourront peut-être rappeler à la vie celle qu'il a blessée sans le vouloir. Mais combien son attitude est différente ! il reste seul, calme et impassible. L'affreux spectacle dont il est témoin ne lui cause ni émotion, ni douleur. N'est-ce pas là la preuve qu'il ne le surprend pas et que longtemps à l'avance il l'a prévu et préparé ?

» Sur bien d'autres points encore, le récit de l'accusé est évidemment contraire à la vérité. Il soutient que, frappée d'un coup de pied dans le bas-ventre, la veuve Bellangé a de suite cessé de vivre. Or, jamais une violence de cette nature, si grave qu'elle soit, ne peut amener une mort instantanée. Il prétend que c'est seulement vingt-quatre heures après la mort qu'il a incisé le corps et replié les bras et les jambes de sa victime, mais le corps a été trouvé complétement exsangué. La section opérée aussi longtemps après la cessation de vie n'eût pas déterminé une aussi complète hémorrhagie. Quant à la courbure des membres, la rigidité cadavérique devait la rendre presque impossible à ce moment. Enfin il prétend que c'est avec un rasoir qu'il a pratiqué la section du tronc. Un large couteau de boucher était tout au moins nécessaire pour une semblable opération, et si aucune arme de ce genre n'a été retrouvée, c'est assurément parce qu'après le crime il avait pris soin de la faire disparaître

» C'est ainsi que les témoignages, les constatations matérielles, les vraisemblances et les déductions de la science se réunissent pour renverser les explications par lesquelles l'accusé cherche à échapper à la responsabilité de son crime. L'horrible travail auquel il s'est livré pour faire disparaître le corps de sa victime n'a pu empêcher la manifestation de sa vérité, et s'il n'a pas été possible de retrouver sur les restes mutilés de la veuve Bellangé la trace du coup qui lui a été la vie, on sait du moins, et cela suffit, que c'est Billoir qui l'a porté. et qu'il l'a fait froidement, par calcul, pour se débarrasser d'une femme qui, depuis longtemps pour lui sans charme, était aussi devenu sans profit. »

Billoir a écouté cette lecture en baissant la tête. La vue de tout l'étalage des pièces à conviction paraît lui être désagréable; de cet amas de nippes et de haillons s'échappent des émanations de nature à offenser péniblement l'odorat.

Les témoins appelés sont au nombre de cinquante-quatre. Parmi eux est la mère de l'accusé. On dit qu'elle n'a pu répondre à la citation.

M. le président fait passer au jury une photographie des deux tronçons du cadavre au moment où ils ont été découverts dans la Seine. Une autre photographie représente une vue de l'intérieur du logement occupé par Billoir et la veuve Bellangé. On passe également le plan du trajet qu'a parcouru Billoir avec son fardeau, de la rue de Trois-Frères à Saint-Ouen-Clichy.

M. le président procède à l'interrogatoire de Billoir.

D. Vous n'avez pas subi de condamnation antérieure ?

R. Jamais.

D. Vous aviez deux frères qui sont morts tous deux. L'un à laisser des enfants Vous avez quitté Avricourt à quatorze ans avec votre frère Laurent, entrepreneur de menuiserie, et êtes all